

BILAN 2023 ET PERSPECTIVES 2024

L'année 2024 doit être celle de la reconnaissance de la « TPE solutions »

Les chiffres 2023 de l'activité du secteur, présentés ce jour à l'occasion de la conférence des vœux de la CAPEB à la presse, sont formels. Si le recul d'activité que connaît l'artisanat du bâtiment sur l'ensemble de l'année 2023 est modéré (-0,6% en volume), alors que ce secteur a été pénalisé par la chute de la construction neuve (-4,5% au 4ème trimestre 2023), c'est grâce à la quasi-stabilité de l'activité dans la rénovation, soutenue par les travaux d'amélioration de la performance énergétique (+1,5% en volume), marché de la rénovation sur lequel les entreprises artisanales du bâtiment sont leaders.

Avec ce résultat, l'artisanat du bâtiment résiste mieux en 2023 que l'ensemble du bâtiment. En 2023, la croissance de l'activité en rénovation énergétique aurait pu pourtant être bien meilleure si les entreprises artisanales avaient eu les moyens d'exprimer leur potentiel.

La CAPEB alerte sur le paradoxe incompréhensible auquel elles sont confrontées. L'ampleur des besoins en matière de rénovations, notamment énergétiques, et les dispositifs de soutien n'ont jamais été aussi importants en 2023. Et pourtant, les travaux de performance énergétique, qui enregistraient en 2022 une croissance de 3,8 %, ont connu en 2023, une baisse continue d'activité pour terminer à +1,5%.

La CAPEB ne peut s'en satisfaire. L'enjeu dépasse largement l'intérêt propre des entreprises artisanales du bâtiment. Il en va, en effet, de notre capacité collective à faire plus et mieux pour être à la hauteur des défis environnementaux et sociétaux que nous nous devons de relever.

Pour la CAPEB, le Gouvernement doit, en 2024, s'appuyer sur la TPE du bâtiment qui, au regard de son potentiel, est en capacité de tirer l'activité du secteur de la rénovation vers le haut. Et pour ce qui concerne le neuf, la CAPEB est convaincue qu'il faut réinventer le modèle de la promotion immobilière en rompant définitivement avec les dispositifs du passé. Une évolution qui va nécessairement s'inscrire dans le temps.

Les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment, présentes sur tous les territoires, sont, quant à elles, en ordre de marche pour relever les défis de la rénovation et plus particulièrement celui de la performance énergétique.

Pour cela, nos TPE doivent avoir les moyens d'être pleinement présentes sur ces marchés. Or les dispositifs qui les encadrent ont pour effet de les écarter. En 2023, la CAPEB a dénoncé cette absurdité, notamment en ce qui concerne la réforme de MaPrimeRénov', applicable depuis le 1^{er} janvier 2024, par l'intermédiaire de son Appel de la dernière chance qui avait pour objectif de supprimer les

conséquences très préjudiciables que cette réforme aura sur l'accélération nécessaire des travaux de rénovation énergétique, sur les particuliers et sur l'activité des entreprises qui les réalisent.

L'entrée en vigueur de cette réforme n'aura pas, pour effet, de mettre un terme au combat que mène la CAPEB pour en faire évoluer les modalités. Bien au contraire.

La CAPEB continuera à porter la nécessaire prise en compte des spécificités des entreprises artisanales du bâtiment. Dans le cadre de MaPrimeRénov' dont la réussite en dépend. Et plus largement pour que leur voix compte à la hauteur de qu'elles représentent pour notre économie, nos territoires, notre avenir.

La progression du nombre d'adhérents enregistrés par la CAPEB (+ 6000 adhérents en 5 ans) démontre que les artisans du bâtiment se retrouvent dans cette vision ambitieuse que la CAPEB porte pour le secteur.

« Obtenir la reconnaissance que méritent les TPE, faire évoluer les modalités de MaPrimeRénov', simplifier la vie des entreprises et notamment les dispositifs RGE et CEE, faciliter la création des groupements momentanés d'entreprises (GME), mettre en œuvre des véritables parcours de travaux en rénovation énergétique, accélérer la nécessaire attractivité qu'il faut donner à nos métiers, telles sont les priorités de la CAPEB en 2024 pour conforter la TPE comme facteur de réussite pour la France »
commente Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB

[Consultez la note de conjoncture du 4^{ème} trimestre des entreprises artisanales du bâtiment](#)

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour).

Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)